



## Chers Amis Apiculteurs

vous trouverez ci-joint un extrait des Statuts du Syndicat des Apiculteurs de Thann, inscrit au registre des associations du tribunal d'instance de Thann.

### BUT du Syndicat des Apiculteurs

Les buts énoncés de manière globale dans les statuts méritent d'être précisés :

La conservation de la biodiversité constitue une des priorités de l'association.

Il s'agit d'abord de préserver à long terme les mécanismes (la pollinisation) qui sont à la base du fonctionnement des écosystèmes et donc des équilibres naturels dont la survie de l'homme dépend étroitement.

Il s'agit ensuite de poser les bases d'une apiculture soutenable dont la pérennité dépend notamment des capacités d'évolution de l'abeille.

Ces buts ne peuvent être atteints sans la **collaboration** active ou passive des **apiculteurs** puisque l'essentiel des colonies d'abeilles est aujourd'hui dans les ruchers plutôt dans la nature.

*Bio-Diversity*



*Willow*



*Poplar*

que

La stratégie de l'association doit donc tout mettre en œuvre pour que les apiculteurs trouvent de l'intérêt et de la satisfaction dans l'élevage de l'abeille.

La formation est un formidable outil de sensibilisation, elle permet de mener un travail de fond sur le long terme.

Le Rucher-Ecole fonctionne et les cours que nous dispensons sont évidemment orientés vers la conservation de l'abeille.

Nous devons voir en l'abeille une richesse patrimoniale à conserver qui est la seule manière de se rapprocher et d'être en totale harmonie avec la nature.



Conserver et promouvoir l'abeille passe obligatoirement par une bonne implantation d'associations actives sur le plan local. Nous pouvons être fiers de la contribution irremplaçable de notre passion à la défense de la biodiversité.

Le vice président  
Robert Hummel